

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16609**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière

Nouvel intitulé : Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (3IS sup) | Directeur 3IS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein des filières cinéma, audiovisuel ou encore spectacles vivants, « le ;CHEF OPERATEUR de prise de vues, cadre et lumière » intervient au sein de sociétés de production, sur des lieux de tournage (plateaux, studios de télévision, extérieurs..).

Travaillant pour le réalisateur dont il est le collaborateur direct, le « ;CHEF OPERATEUR; de prise de vues, cadre et lumière » garantit la pertinence et la qualité de la « mise en image » du projet du réalisateur et du producteur, longs métrages, téléfilms, documentaires, etc. Dans une première étape, il conçoit une mise en image, en total accord avec les choix artistiques du réalisateur et respectant les contraintes techniques et financières du producteur.

Après validation de ces choix, il procède au découpage technique et élabore la charte esthétique.

A partir de cette charte esthétique et en intégrant les résultats de la veille technologique, il identifie et choisit les équipements techniques nécessaires.

Dans une deuxième étape, il constitue et recrute son équipe technique (assistants opérateurs, cadres, électriciens et machinistes) en fonction de la typologie du projet du réalisateur, du budget et des délais. Il planifie les activités à réaliser par l'équipe.

Par ailleurs, il prépare la mise en image, validée par le réalisateur et producteur. Il établit, à destination de son équipe, le plan lumière des différentes scènes et séquences ainsi que les plans d'implantation. Il réalise les tests en collaboration avec les équipes décoration et costume.

Lors de la troisième et dernière étape, il supervise les essais et vérifie le matériel. Il coordonne l'installation des matériels qu'il a définis.

Lors du tournage, il coordonne l'équipe technique image et assure la mise en image optimale, contrôle la lumière tant sur le plan technique qu'esthétique.

L'exercice du métier nécessite l'alliance de compétences artistiques importantes et d'une maîtrise technique véritable (techniques de lumière et de prise de vues.). Il exige une grande autonomie et la capacité à prendre des décisions. Il requiert également de fortes qualités d'écoute, un grand sens de la diplomatie.

Les capacités attestées :

Produire une note d'intention de traitement artistique ;

Préconiser les choix technico/artistiques ;

Composer son équipe et planifier son activité ;

Choisir les équipements techniques et leurs implantations optimales au regard des objectifs et des contraintes fixées, en fonction du type d'œuvre cinématographique et audiovisuelle ;

Etablir le plan lumière des différentes scènes et séquences ainsi que les plans d'implantation ;

il supervise les essais et vérifie le matériel ;

Il coordonne l'installation des matériels qu'il a définis ;

Lors du tournage, il coordonne l'équipe technique image et assure la mise en image optimale, contrôle la lumière tant sur le plan technique qu'esthétique ;

Garantir l'archivage sécurisé ;

Entretenir une veille technologique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Chef-opérateur de prise de vue

Journaliste Reporter d'Images

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1504 : Éclairage spectacle

Réglementation d'activités :

- Une habilitation aux risques d'origine électrique est requise.

- Un ou plusieurs Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité peuvent être requis (CACES).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Acquis techniques

Afin d'obtenir la certification, le candidat doit valider l'ensemble des savoir-faire suivants en fin de cycle : préparation - réalisation - finalisation du tournage de produits audiovisuels. Les connaissances à acquérir portent sur les techniques de prise de vues, les techniques de cadrage et les focales, les techniques d'éclairage, les technologies des caméras et de supports d'enregistrement, de stockage et de sécurisation numériques des rushes.

Mise en pratique

Le candidat doit également valider l'acquisition des techniques et leur mise en synergie dans un projet artistique complet : élaboration d'un film, d'un documentaire, d'une émission télévisée dans les conditions du direct (« multi-caméras ») ; projections en fin de cycle devant un jury de professionnels en exercice.

Application professionnelle

Enfin, le candidat doit valider la mise en application des acquis en milieu professionnel réel : rédaction d'un dossier d'études professionnel et réalisation d'un stage long en entreprise (rédaction d'un rapport et bilan du tuteur).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		(Contrat de professionnalisation : 3e année uniquement) 5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
En contrat de professionnalisation	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		5 membres dont 4 professionnels extérieurs à 3iS.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Cadreur - opérateur de prise de vue avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière" avec effet au 21 avril 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen de titres délivrés par an en formation initiale : 17.

Autres sources d'information :

3is@3is.fr

Tél. : 01 30 69 00 17

<http://www.3is.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut international de l'image et du son (3IS sup) : Île-de-France - Yvelines (78) [4 rue Blaise Pascal - Parc de Pissaloup - 78990 ÉLANCOURT]

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (3IS)

4 rue Blaise Pascal - 78990 ÉLANCOURT

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (3IS)

4 rue Blaise Pascal - 78990 ÉLANCOURT

7 rue Descartes - 78190 TRAPPES-EN-YVELINES

ADAMS 3Is

rue des Terres Neuves

3310 Bègles

Historique de la certification :

Certification antérieure : Cadreur - Opérateur de prise de vues (niveau III).

Certification précédente : Cadreur - opérateur de prise de vue

Certification suivante : Cadreur-opérateur de prise de vues, vidéo et lumière